Vol. 27 no. 12 - 11 mars 2020

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Pourquoi n'a-t-on pas de fonds de grève ?

L'édito du Président

Avec l'intensification des moyens de pression à venir dans le cadre de la négo nationale, plusieurs se demandent si la grève est une option à envisager. Nous aurons l'opportunité d'en discuter, évidemment. À ce propos, une personne déléguée me demandait récemment pourquoi nous n'avons pas de fonds de grève. La question est fort légitime.

Précisons, d'abord, que le fonds de grève est un outil dont se dotent surtout les employés syndiqués du secteur privé ou parapublic, puisqu'ils ne sont pas soumis aux aléas de la Loi 37 encadrant la négociation collective dans le secteur public ni aux mêmes règles relatives aux services essentiels. Autrement dit, dans leur secteur, la grève peut durer plus longtemps.

Mais ensuite, c'est surtout le coût de la mise en place d'un fonds de défense qui nous intéresse ici, un point qui revient périodiquement au conseil d'administration ainsi qu'au congrès. Faisons un bref exercice d'évaluation de l'impact des coûts projetés pour notre organisation syndicale.

Un fonds de grève sert, habituellement, à donner un montant forfaitaire aux grévistes présents aux activités de piquetage ou lors des manifestations organisées pendant les journées de grève. On verse, par exemple, un montant variant entre 50 $ et 100 $ par journée de grève.

En se fiant aux journées de grève qu'a connues le Syndicat de Champlain en 2015, près de 5 000 membres ont participé aux activités chaque jour. Or, on peut penser qu'en donnant un montant forfaitaire journalier, plus de membres feraient alors l'effort d'être présents. On peut donc évaluer le nombre de membres qui participeraient aux activités quotidiennes à quelque 9 000. Ce qui signifie que pour un forfaitaire de 100 $, il en coûterait donc potentiellement 900 000 $ par jour.

Si l'objectif d'un tel fonds est de pouvoir tenir plus longtemps la grève, faut-il prévoir des sommes pour deux semaines ? Trois ? Plus ? En tenant compte d'un certain essoufflement de la mobilisation, disons que nous établissons le coût moyen du montant forfaitaire à 750 000 $ par jour. On parle tout de même d'un fonds de grève de plus de 10 millions $ pour un peu plus de deux semaines !

Bien sûr que nous pourrions y arriver, mais il y aurait alors des choix à faire, dont l'augmentation des cotisations syndicales. Jusqu'à présent, c'est un choix que le conseil d'administration ne souhaite pas, en toute cohérence avec la volonté de la majorité des membres du Syndicat qui ont d'ailleurs voté en faveur de la reconduction d'un congé de cotisation lors du dernier congrès, la faisant passer de 1,55 % à 1,5 %.

Ceci étant dit, on pourrait parler de chiffres longtemps, mais la vraie question dont il faudra bientôt discuter ensemble est la suivante : La grève sera-t-elle vraiment, cette fois-ci, la bonne stratégie à adopter pour faire des gains ? Si nous sommes collectivement exaspérés des psychodrames reliés aux négociations dans le secteur public, il faudra aussi nous demander si répéter les mêmes stratégies, négo après négo, est vraiment la bonne solution !

Éric Gingras

Le dossier 6e année

À la suite d'une proposition faite en juin 2017, le Syndicat de Champlain a mis sur pied un comité ayant pour mandat de se pencher sur la lourdeur de la tâche des enseignants de 6e année, tout spécialement en ce qui concerne les examens du ministère de l'Éducation.

Avec pour objectif de mieux comprendre l'ampleur de la problématique, le comité a produit un rapport détaillé de la situation qui souligne, entre autres, la longueur et le nombre d'épreuves, le manque de temps alloué à la correction, l'obligation dans certains cas de devoir corriger à l'école, l'entrée critériée, etc. Ce rapport a d'ailleurs été présenté lors des assemblées des personnes déléguées au printemps 2018.

En 2019, des représentations ont eu lieu auprès de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) afin d'exercer une pression sur le ministère de l'Éducation. Quelques mois plus tard, on apprenait que le nombre d'épreuves serait réduit ainsi que leur longueur. Il aurait été vaniteux de s'en attribuer le mérite, même si nous pensons tout de même avoir joué un petit rôle !

Le 20 février dernier, nous avons reçu un appel de la FSE pour trouver des enseignantes et des enseignants de 6e année qui accepteraient de participer à une consultation sur ces fameuses épreuves obligatoires et ce, directement au Ministère. Trois enseignantes ont accepté l'invitation, Claudie Turcotte, Geneviève Bolduc et Élisabeth Charron. Nous les remercions d'ailleurs pour leur participation ! Elles ont pu être transparentes sur ce qu'elles et leurs collègues vivent dans leur milieu quant aux différentes problématiques en lien avec ces épreuves. Soyez assurés que nous continuons de suivre ce dossier avec beaucoup d'attention.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Soirée 6 @ 8

Le 7 avril prochain, le comité de la condition féminine vous convie à venir rencontrer Maman Caféine, maman à temps plein, blogueuse et auteure du livre *Guide de survie pour maman moderne*, afin d'échanger avec elle sur différents sujets de votre quotidien. La soirée se déroulera sous forme de 6 à 8. Un petit buffet froid vous sera servi sur place.

Super mamans travaillant à temps plein, c'est l'occasion de penser à vous et de venir discuter et rire un peu entre femmes ! Il n'est pas nécessaire d'être maman pour assister à la soirée !

Dépêchez-vous de réserver vos places avant le 1er avril en remplissant le formulaire sur notre site Internet et faites-nous parvenir votre paiement via votre personne déléguée ou par le biais du courrier syndical.

Cette activité est offerte aux membres de nos trois commissions scolaires (Marie-Victorin, des Patriotes et de la Vallée-des-Tisserands).

Le mardi 7 avril 2020
Bureau de Saint-Hubert
de 18 h à 20 h
Prix du billet : 10 $

Rencontre d'information

Le comité des jeunes vous invite à une rencontre d'information générale sur les thèmes suivants : droits des personnes à statut précaire, listes de priorité d'emploi, évaluation, tâche, champs d'enseignement, types de contrats, salaire, droits sociaux, structure syndicale, etc.

Section des Patriotes
Le jeudi 16 avril
de 16 h 30 à 19 h 15
au bureau du Syndicat,
salle Lionel-Bergeron
(7 500, chemin de Chambly,
Saint-Hubert)

Section Marie-Victorin
Le mercredi 22 avril
de 16 h 30 à 19 h 15
au bureau du Syndicat,
salle Lionel-Bergeron
(7 500, chemin de Chambly,
Saint-Hubert)

Inscription obligatoire sur notre site à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ».

Le comité des jeunes

Les ristournes, un avantage concret d'être membre de la CSQ

Grâce au partenariat entre la CSQ et La Personnelle, les personnes assurées avec le régime Les protections RésAut CSQ, qui détiennent un contrat d'assurance auto ou habitation en vigueur entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, recevront une ristourne en 2020 :

- 35 $ par police d'assurance auto
- 35 $ par police d'assurance habitation

Surveillez votre boîte aux lettres, l'envoi des ristournes débutera en avril.

La moue dubitative

Le billet de Mireille

Tout juste avant la semaine de relâche, nous avons appris de la bouche du ministre de l'Éducation lui-même que les enseignants signeraient leur prochaine convention collective « le sourire aux lèvres ». Alors que j'aurais dû me réjouir, j'ai été plutôt insultée par cette affirmation.

D'abord, une fois de plus, le ministre Roberge ne semble pas se rappeler que les membres du personnel de soutien scolaire font aussi partie du personnel de l'éducation… lui qui les a pourtant côtoyés alors qu'il était enseignant.

Les négociations actuellement en cours sont importantes pour l'ensemble des catégories d'emplois, tant au niveau des salaires que des conditions de travail. Il me semble que ça ne coûte pas cher de prendre la peine d'inclure tout le personnel dans son discours !

Ensuite, affirmer que nous signerons « le sourire aux lèvres » est méprisant pour le travail que l'ensemble du personnel de l'éducation a réalisé pour en arriver aux demandes syndicales déposées en octobre dernier.

De notre côté, les consultations auprès des membres nous ont permis de proposer des solutions afin de valoriser le travail que nous faisons. Il y a évidemment la question des salaires, mais également bon nombre de pistes pour améliorer le réseau de l'éducation qui en a bien besoin, tous en conviennent.

Nos conventions collectives viendront à échéance le 31 mars prochain. Alors si le ministre connaît la conclusion des prochaines conventions, il me semble que de tenter une entente avant la fin du contrat (ou à tout le moins au tout début du nouveau) aurait été une belle occasion pour ce gouvernement de ne pas incarner la façon de faire des « vieux partis ».

Au contraire, il a plutôt repris 60 offres (lire demandes) de l'ancien gouvernement et en a ajouté plus de 30 autres. Et aucune ne répond aux demandes que nous avons formulées initialement.

Si le ministre est persuadé que nous signerons dans la joie et l'allégresse, est-ce dire que le dépôt de la partie patronale est factice ? Est-ce dire que le gouvernement cherche à faire perdurer dans le temps cette négo ?

Les dépôts patronaux des deux derniers gouvernements libéraux, tout comme ceux du Parti Québécois, étaient empreints de mépris, d'incompréhension du milieu scolaire et d'une stricte recherche d'économies sur le dos des élèves et du personnel de l'éducation.

Je répète, si le ministre Roberge sait aujourd'hui que la négociation se terminera dans le bonheur, pourquoi ne pas mettre cartes sur table dès maintenant et entamer réellement les négociations en abordant les problèmes connus et vécus dans le milieu à partir de nos solutions ?

Pourquoi ne pas balayer un dépôt patronal qui n'est pas le leur, mais bien celui des libéraux avant eux, et repartir cette négociation sur de nouvelles bases ? Ça, ce serait nouveau. Mais en attendant, je garde une moue dubitative face à cette déclaration.

Mireille Proulx
Coordonnatrice

Vous pourriez vous aussi profiter de cet avantage !
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

laPersonnelle

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.
* La ristourne est versée aux assurés qui détiennent un contrat d'assurance auto ou habitation en vigueur entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Les modalités entourant le versement de la ristourne seront déterminées en fonction de la date d'entrée en vigueur de la police d'assurance auto ou habitation. La ristourne sera envoyée par la poste, sous forme de chèque, pour chaque police d'assurance auto ou habitation admissible, en avril, juin, octobre 2020 ou février 2021, dépendamment de la date d'entrée en vigueur de la police.

Reçus fiscaux émis par SSQ Assurance

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, pour leur personne conjointe ou pour leurs personnes à charge. À titre de participante ou participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure, à vos dépenses en soins médicaux, les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Frais admissibles au provincial

Pour être admissibles au crédit d'impôt provincial, les frais médicaux déboursés doivent être supérieurs à 3 % du revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter : https://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/IN-130%282019-02%29.pdf.

Frais admissibles au fédéral

Pour être admissible au crédit d'impôt fédéral, le total des frais déboursés doit être le moins élevé des deux montants suivants : 3 % du revenu net (ligne 23600 de votre déclaration de revenus) ou 2 352 $.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter : https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/formspubs/pub/rc4065/rc4065-19f.pdf.

Relevés

Lors de la production des déclarations de revenus, il est intéressant de détenir le relevé des primes ainsi que le relevé des prestations d'assurance maladie pour l'année concernée. Voici la manière dont vous pouvez vous les procurer selon votre statut au cours de l'année 2019.

Relevé de primes

Pour les personnes ayant travaillé toute l'année concernée, le montant des primes admissible au calcul de la déduction pour frais médicaux devrait apparaître sur le Relevé 1 et le feuillet T4 fournis par l'employeur.

Les personnes ayant été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes légalement admissibles à une déduction directement à SSQ Assurance pour leur période d'absence ont reçu un **relevé de primes par la poste** pour ladite période. Cependant, rappelons que le Relevé 1 et le feuillet T4 émis par l'employeur feront état des primes payées par prélèvement sur leur paie, s'il y a lieu.

Relevé de prestations

Une personne salariée peut obtenir son relevé de prestations de l'une des façons suivantes :

- **gratuitement** : par le site *Espace client* de SSQ Assurance pour les personnes déjà inscrites à ce service (voir la section « Capsules d'information de SSQ Assurance » ci-après);
- **au coût de 10 $** : pour les personnes non inscrites au site *Espace client* de SSQ Assurance. Sur réception d'un chèque de 10 $, le document pourra être préparé manuellement par l'assureur et envoyé par la poste. Le nom de la personne adhérente, le numéro de certificat ainsi que le type de relevé requis devront être fournis à l'assureur avec le chèque.

Capsules d'information de SSQ Assurance

Sur le site Internet de SSQ Assurance, vous trouverez, entre autres, deux capsules d'information, soit : « Services en ligne » (*Espace client*) au https://ssq.ca/fr/assurance-collective/services-en-ligne et « Trouver mon relevé pour fin d'impôt » au https://ssq.ca/fr/assurance-collective/comment-trouver-releve-impot.